

CONSEIL MUNICIPAL N°11
SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Présents : MM. NICOLAS, LOBET, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, CHASSIER, VOURIOT-THUZET, DUMONT, M. CELESTIN, MMES DUPREY, EGEA, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

Représenté : M. LALLEMAND représenté par M. DUFOUR

Secrétaire de Séance : M. LANCIAU Alain

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean François NICOLAS, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|---|--|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 6. Domaine et patrimoine : achat d'un bâtiment rue Roger Salengro |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 7. Personnel communal : recrutement d'agents contractuels non permanents pour accroissement saisonnier d'activité pour les services administratifs |
| 3. Finances locales : vote des taxes locales | 8. Questions et communications diverses |
| 4. Institution et vie politique : Indemnités de fonction des élus | |
| 5. Finances locales : budget principal : budget primitif 2021 | |

Minute de silence en mémoire de Monsieur REPIQUET

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 18 mars au 14 avril 2021 :

Décision n°8 du 19 mars 2021 : Domaine et patrimoine : convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle ZV 33 « Pré du Crot » suite à la communication faite au Conseil Municipal du 18 mars 2021.

Dont acte

Finances locales : vote des taxes locales :

La loi finances du 28 décembre 2019 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH).

En 2019, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation (TH) : 18,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 22,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 52,59 %

Afin d'effectuer le calcul de la TH sur les résidences secondaires (THRS) en 2021, il convient de reprendre le taux de 2019, soit 18,40 %.

Concernant la TH sur les résidences principales, elle n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département (20,08 %) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 42,15 % (soit le taux communal de 2020 : 22,07% + le taux Départemental de 2020 : 20,08%).

Aussi, Monsieur le maire propose de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB de 42,15 % et d'augmenter les taux d'imposition en 2021 comme suit :

	Taux de référence	Augmentation des points	Taux 2021
TFPB	42,15	3,12	45,27
TFPNB	52,59	/	52,59

Adopté à l'unanimité

Institution et vie politique : Indemnités de fonction des élus :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

- **Le maire** : 17,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (+ indemnité majoré de l'ancien chef-lieu de canton),
- **Les adjoints** : 15,43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **Les conseillers délégués** : 2,06 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Dit que la présente délibération prendra effet au 1^{er} mai 2021.

Monsieur le maire indique que l'ensemble du conseil municipal percevra une indemnité de fonction.

M. MARGUERON, Mme EGEA, Mme DUPREY et M. PREVOTAT soulignent leur souhait d'avoir une délégation en regard de l'indemnité proposée afin de prendre part encore plus activement à l'action municipale. En accord avec cette sollicitation et pour être dans une juste application du Code Général des Collectivités Locales, Monsieur le maire étudiera avec chacun(e) d'eux (d'elles) la délégation qui leur sera octroyée.

Adopté à l'unanimité

Finances locales : budget principal : budget primitif 2021 :

Le budget primitif de la Commune 2021 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020 tel qu'il suit :

• **FONCTIONNEMENT (Voté par chapitre) :**

Dépenses :

Chapitres	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	510 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	520 000,00
014	Atténuations de produits	355 000,00
65	Autres charges de gestion courante	95 000,00
66	Charges financières	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
022	Dépenses imprévues	116 518,11
023	Virement à la section d'investissement	1 354 000,00
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	9 273,00
	TOTAL	3 049 791,11 €

Recettes :

Chapitres	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	8 000,00
70	Produits des serv. du domaine et ventes	64 000,00
73	Impôts et taxes	1 040 207,00
74	Dotations et participations	693 623,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	15 000,00
002	Résultat reporté	1 188 961,11
	TOTAL	3 049 791,11 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 049 791,11 €.

• **INVESTISSEMENT (Voté par programme) :**

Dépenses :

Programmes / Chapitres	Libellé	Montant
10	Eclairage public	38 968,00
11	Embellissement reboisement	56 693,48
13	Eaux pluviales	223 753,92
18	Friches industrielles	424 670,03
20	Salle des fêtes	6 900,00
051	Patrimoine administratif	200 028,40
052	Patrimoine locatif	5 720,00
053	Patrimoine sportif	14 604,40
10002	Diverses acquisitions	278 950,00
10003	Ecoles	5 700,80
10008	Aménagement centre bourg	42 000,00
10009	Voirie	729 428,47
10011	Section de Dinay	4 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	267 000,00
020	Dépenses imprévues	90 273,00
040	Opérat° d'ordre transf. entre sect°	15 000,00
041	Opérations patrimoniales	26 720,54
001	Solde d'exécution négatif reporté	420 677,38
TOTAL		2 851 588,42 €

Recettes :

Programmes / Chapitres	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	372 272,75
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00
10	Dotations fonds divers et réserves	739 322,13
021	Virement de la section de fonctionnement	1 354 000,00
040	Opérat° d'ordre de transfert entre les sections	9 273,00
041	Opérat° patrimoniales	26 720,54
TOTAL		2 851 588,42 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 2 851 588,42 €.

Adopté à l'unanimité

Domaine et patrimoine : achat d'un bâtiment rue Roger Salengro :

La Commune a reçu une proposition de vente de Monsieur VIEILLARD Michel et de Madame PERIE Brigitte, pour le bien situé 10 rue Roger Salengro, cadastré section AD n°74, pour un prix de vente de 5 000 €.

Au regard des projets de la Commune et l'intérêt d'un tel achat pour le maintien du dynamisme du centre-bourg, il est proposé d'acquérir ce bien immobilier.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'acquérir au prix de 5 000 €, le bâtiment situé 10 rue Roger Salengro, cadastré section AD n°74, dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune et l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : recrutement d'agents contractuels non permanents pour accroissement saisonnier d'activité pour les services administratifs :

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au centre de vaccination d'EPINAC, il est nécessaire de recruter temporairement du personnel.

En conséquence, il est proposé de recruter trois agents contractuels au grade d'adjoint administratif pour faire face à ce besoin, pour une période de 3 mois soit jusqu'à la fin du centre de vaccination à la mi-juillet.

Il est proposé de recruter un agent à temps complet afin d'assurer les fonctions de coordonnateur du centre de vaccination, un agent administratif à temps complet et un agent administratif à 15h par semaine, pour une période de 3 mois et demi, au grade d'adjoint administratif, catégorie C.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la base de l'indice brut 356, indice majoré 332. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

- ◆ M. NICOLAS fait part au conseil :
 - **Regroupement SPIE-Musée de la mine :**
Le nom de la nouvelle association est « conservatoire du patrimoine industriel, minier et culturel de l'Épinacois ». L'Assemblée Générale constitutive sera le 21/05/2021 à 18h à la Maison syndicale.
 - **Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) :**
Réunion concernant les berges des rives de la Drée, le 16/04/2021 à 9h30, à la zone de loisirs.
 - **CCGAM :**
Série de réunion en visioconférence concernant entre autres le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
 - **Visite du Préfet :**
Reportée au mois de mai dès que les contraintes sanitaires seront levées.
 - **Emploi :**
Job dating le 26/05/2021 afin de recruter les emplois d'été.

- ◆ M. MARGUERON informe le conseil :
 - **Projet photovoltaïque :**
En attente de contact avec EDF-ENERGIE et la réponse est attendue incessamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.

La Secrétaire de Séance,

Alain LANCIAU



Le Maire,

Jean François NICOLAS